



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr et Mme LENOTTE-NACHTEGAELE demeurant Rue de la Mêlée, 37 à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Fagneton à 1367 Ramillies, et cadastré 1^{ère} Division Ramillies-Offus, Section A, n^{os} 25a² et 25g²

Le projet consiste à **DEMOLIR UN HANGAR - CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40-2 : - La demande concerne « *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.* ».

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies (lire encadré ci-dessous). Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Les consultations se feront **uniquement sur rendez-vous** à convenir avec le service en téléphonant au plus tard 24 heures à l'avance au 081/43.23.44 (du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00). Les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **08/10/2021** au **22/10/2021** au Collège communal, par courrier ordinaire (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be avec la mention « *PU 2021/40 - Réclamation annonce de projet* ».

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Affichage de l'avis du 02/10/2021 au 22/10/2021

À Ramillies, le 22/09/2021.

Le Directeur général,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

L. NOËL



J.-J. MATHY